



Prix du jeune ingénieur professionnel de la SCGC

Termes de références

Le Prix du jeune ingénieur professionnel est décerné annuellement à un membre ou un membre associé qui a démontré des réalisations exceptionnelles en tant que jeune ingénieur professionnel. Le prix consiste en une plaque et une inscription gratuite permettant au récipiendaire d'assister au congrès annuel de la SCGC afin de recevoir le prix.

Le candidat doit être âgé de 35 ans ou moins au 31 décembre de l'année de la remise du prix. Cette limite peut être prolongée à la discrétion du Comité de sélection si le candidat a pris des congés prolongés de la pratique professionnelle.

Le candidat pour le prix sera choisi par le Comité des distinctions honorifiques et fellowships de la SCGC, sur recommandation du Comité de sélection. Le Comité de sélection peut décider au cours d'une année donnée de ne recommander aucun candidat pour recevoir le prix.

Le Comité de sélection du Prix du jeune ingénieur professionnel comprend cinq membres, dont une personne nommée par le Comité des jeunes professionnels de la SCGC, nommée par le Comité des distinctions honorifiques et fellowships.

Procédure de sélection des candidats

Chaque candidature sera considérée en premier lieu pour être reconnue pour le Prix régional du jeune professionnel ingénieur de la SCGC par un Comité de sélection régional constitué par la région de la SCGC dans laquelle ils résident. Le Comité de sélection national classera ensuite les gagnants du Prix régional pour le Prix national. Les candidatures non sélectionnées pour le Prix national seront reportées pendant une période maximale de deux ans, mais ne seront pas prises en considération les années après que le candidat ait eu 35 ans.

Le Comité de sélection classera les candidats selon les critères indiqués sur le formulaire de mise en candidature. Le candidat doit avoir démontré une implication substantielle dans la SCGC ou y avoir contribué de manière significative. La candidature soumise ne doit pas dépasser cinq (5) pages recto auxquelles de brefs témoignages d'individus mentorés peuvent être joints. Toute documentation supplémentaire, y compris les liens vers des sites Web, ne sera pas prise en considération. Le Président du Comité de sélection peut contacter le proposant pour des pièces justificatives supplémentaires.

Les candidatures provenant des sections / régions de la SCGC ou des membres individuels de la SCGC seront acceptées. Le proposant doit préparer la candidature, doit déclarer clairement toute affiliation avec le candidat et ne doit pas informer le candidat de la soumission de candidature. Les gagnants régionaux peuvent être informés qu'ils sont nommés pour le Prix national. Les auto-candidatures ne seront pas acceptées.

La SCGC est engagée envers l'équité, la diversité et l'inclusion pour tous les membres de la Société et accueille les candidatures d'Autochtones, de minorités visibles et de personnes de tout sexe.